Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 09 FÉVRIER 2026

RESSOURCES
FINANCES

Fonds de concours sur des projets de santé - Attribution 2026 aux communes membres

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°CC2026-017

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	76
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	8
Votants	84
Secrétaire de séance : **Sébastien LEROUX**	

L'an 2026, le 09 février à 19 heures 05, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 03 février 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; Mme Céline BESNARD (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2026
Publié le : 06/03/2026

; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES).

Étaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ;M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX).

Pouvoir(s) :

M. Pascal ROSSION (DREUX) donne pouvoir à Madame Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) donne pouvoir à Mme Sophie VILLEMIN (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) donne pouvoir à M. Eric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) donne pouvoir à Madame Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Il a été exposé,

Le conseil communautaire a adopté par délibération le 15 décembre 2025 la création d'un fonds de concours dédié aux projets de santé à destination des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Ce dispositif a été abondé d'une enveloppe financière de 100 000 € pour l'exercice 2026, répartie de la façon suivante : 25 000 € en investissement et 75 000 € en fonctionnement.

Sur le fondement du règlement d'attribution de ce fonds de concours, huit communes ont déposé des dossiers auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Compte tenu de la typologie des demandes présentées, il est proposé de modifier la ventilation budgétaire de l'enveloppe financière comme suit : 30 000 € en investissement et 70 000 € en fonctionnement.

Pour la partie fonctionnement, sept demandes de fonds de concours ont été présentées par les communes. Ces projets s'inscrivent dans les objectifs portés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et énoncés dans le règlement d'attribution, et sont donc éligibles à l'octroi d'un fonds de concours.

COMMUNE	PROJET	COUT PREVISIONNEL ELIGIBLE	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	FONDS DE CONCOURS PROPOSE	COMMENTAIRES
Anet	Dispositif de sous-location de salles à destination des professionnels de santé	9 425 €	11 335 €	4 712 €	Ajustement des dépenses éligibles
Bû	Gestion du centre de santé occupé par l'association Médecins Solidaires	7 000 €	7 425 €	3 500 €	Ajustement des dépenses éligibles
Ezy-sur-Eure	Gestion de la maison de santé d'Ezy-sur-Eure	20 545 €	15 000 €	10 272 €	Ajustement des dépenses éligibles
La-Madeleine-de-Nonancourt	Gestion de la maison de santé de La-Madeleine-de-Nonancourt	25 000 €	24 400 €	12 500 €	Ajustement des dépenses éligibles
Nonancourt	Utilisation d'une cabine de téléconsultation	3 000 €	1 500 €	1 500 €	
Saint-Georges-Motel	Gestion de la Box Médicale	2 724 €	1 362 €	1 362 €	
Tremblay-les-Villages	Gestion de la maison de santé de Tremblay-les-Villages	13 000 €	20 000 €	6 500 €	Ajustement des dépenses éligibles

Cela représente ainsi un total de 40 346 € de financement, en fonctionnement, par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'ensemble de ces projets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Pour la partie investissement, quatre demandes de fonds de concours ont été présentées par les communes. Trois de ces projets s'inscrivent dans les objectifs portés par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et énoncés dans le règlement d'attribution, et sont donc éligibles à l'octroi d'un fonds de concours.

COMMUNE	PROJET	COUT PREVISIONNEL	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE	FONDS DE CONCOURS PROPOSE	COMMENTAIRES
Brezolles	Rénovation thermique de la Maison des Associations	-	-	-	Non éligible
Nonancourt	Aménagement d'un local dédié à la téléconsultation dans la Mairie	12 000 €	6 000 €	6 000 €	
Saint-Georges-Motel	Installation de la Box Médicale	28 305 €	14 152.50 €	14 152 €	Montant arrondi
Tremblay-les-Villages	Rénovation d'un studio dédié aux étudiants en santé	28 859.64€	8 658 €	8 658 €	

Cela représente ainsi un total de 28 810 € de financement, en investissement, par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'ensemble de ces projets.

Conformément au règlement pour l'attribution du fonds de concours sur des projets de santé, le conseil municipal de chacune des communes concernées par l'attribution de fonds de concours devra prendre une délibération concordante à celle du conseil communautaire afin d'approuver le versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, avec la mention du montant.
Les bénéficiaires du fonds de concours peuvent demander le versement d'un acompte équivalent à 40 % de l'aide notifiée sur présentation d'un justificatif du commencement de l'opération. En fin d'opération, les communes adressent leurs demandes de versement ou de solde du fonds de concours accompagnées du plan de financement définitif et des factures mandatées signées par le comptable public.

__VU__ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-VI,
__VU__ le code de la santé publique et notamment l'article L.1110-1,
__VU__ la délibération n°CC2025-259 du conseil communautaire du 15 décembre 2025,
__VU__ le règlement pour l'attribution du fonds de concours sur des projets de santé sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux,
__VU__ les dossiers des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : MODIFIE la répartition de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 100 000 € comme suit : 30 000 € en investissement et 70 000 € en fonctionnement ;
ARTICLE 2 : APPROUVE l'octroi d'un fonds de concours aux montants proposés en soutien des projets portés par les communes membres ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement pour l'attribution du fonds de concours sur des projets de santé sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'année 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 02 MARS 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 02 MARS 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260209-CC2026-017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2026
Publication : 03/03/2026